

|                           |    |                                                                  |
|---------------------------|----|------------------------------------------------------------------|
| Conseillers en exercice : | 77 | L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre, à dix-neuf      |
| Présents :                | 46 | heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance           |
| Absents excusés :         | 17 | ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à           |
| Pouvoirs :                | 14 | Saint-Flour, après convocation légale en date du 7               |
| Votants :                 | 60 | décembre 2023, sous la Présidence de Madame Céline<br>CHARRIAUD. |

**Présents :**

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Nicole BATIFOL, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Benjamin SALSON, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Jérôme GRAS, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Robert ROUSSEL, M. Serge TALAMANDIER, MME Maryline VICARD, M. David VITAL.

**Absents excusés :**

M. Frédéric ASTRUC, M. Hervé VIGIER, M. Gilles BIGOT, M. Claude BONNEFOI, M. Bernard COUDY, M. Christian GENDRE, M. Éric GOMESSE, MME Nadine JANVIER, M. Adrien LAMAT, MME Nathalie LESTEVEN, M. Christian RISS, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Pierre SEGUIS.

**Pouvoirs :**

MME Béatrice ANTONY donne pouvoir à M. Jean-Paul BERTHET  
MME Pierrette BEAUREGARD donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG  
M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Bernard REMISE  
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Jérôme GRAS  
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à M. Frédéric DELCROS  
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU  
MME Olivia GUEROUULT donne pouvoir à M. Philippe DE LAROCHE  
MME Martine GUIBERT donne pouvoir à M. Philippe MATHIEU  
M. Jean-Pierre JOUVE donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN  
MME Annick MALLETT donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES  
MME Marine NEGRE donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT  
MME Marie PETITIMBERT donne pouvoir à MME Maryline VICARD  
MME Bernadette RESCHE donne pouvoir à M. Gérard DELPY  
M. Christophe VIDAL donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le 18 DEC. 2023, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le 18 DEC. 2023

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES SOCIAUX, CULTURELS ET SPORTIFS - COMPLEMENT 2023**

RAPPORTEUR : Monsieur Daniel MIRAL

**Vu** les demandes de subventions des organismes et associations reçues au titre de l'année 2023 ;

**Vu** la délibération du conseil communautaire n°2023-194 en date du 3 juillet 2023 portant attribution d'une participation financière aux associations et organismes sociaux, culturels et sportifs pour l'année 2023 ;

**Vu** la délibération n°2019-390 en date du 25 septembre 2019 portant règlement d'attribution des subventions aux clubs sportifs de haut niveau ;

**Considérant** les crédits disponibles inscrits au budget primitif 2023 au chapitre 65 ;

**Considérant** les propositions complémentaires de subventions 2023, ci-dessous, s'inscrivant dans l'action communautaire de Saint-Flour Communauté ou présentant un caractère exceptionnel ;

| Association/organisme                                                                                                                                                            | Manifestation/projet    | Montant proposé pour l'exercice 2023 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|--------------------------------------|
| <b>Manifestations à caractère agricole d'intérêt communautaire</b>                                                                                                               |                         |                                      |
| Ski club de Saint-Urcize                                                                                                                                                         | Festival Latcen Pas     | 1 000 €                              |
| Comité de foire de Vieillespesse - Mairie                                                                                                                                        | Foire annuelle          | 1 000 €                              |
| Comité d'animation de Chaudes Aigues                                                                                                                                             | Animations commerciales | 3 000 €                              |
| <b>Application d'attribution des aides communautaires aux associations sportives<br/>Soutien aux clubs de sport collectif de haut niveau<br/>Détail annexé à la délibération</b> |                         |                                      |
| Football                                                                                                                                                                         | Sport de haut niveau    | 2 503 €                              |
| Handball                                                                                                                                                                         | Sport de haut niveau    | 7 324 €                              |
| Rugby                                                                                                                                                                            | Sport de haut niveau    | 2 173 €                              |

**Vu** l'avis favorable du bureau exécutif du 4 décembre 2023 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

✚ **DECIDE D'ACCORDER une participation financière, au titre de l'année 2023, aux associations et organismes sociaux, culturels et sportifs, telle que définie dans le tableau ci-dessus ;**

✚ **AUTORISE Madame Le Président à signer les conventions s'y tenant ainsi que toutes les pièces nécessaires au versement desdites subventions.**

POUR : 54 VOIX

ABSTENTIONS : 4 (M. Alberto COSTANTINI, MME Yolande CHASSANG, M. Philippe DELORT, MME Maryline VICARD)

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20231213-DELIB2023-276-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2023  
Date de réception préfecture : 18/12/2023

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2 (M. Jean-Pierre JOUVE par pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN, M. Jean-Luc PERRIN)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIARD



Le secrétaire de séance

M. Loïc POUDEROUX